



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-sixième session

Point 20 f) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

## **Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

### **Rapport du Secrétaire général\***

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 23 de sa résolution 55/174 B, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport sur les mesures prises en application de ladite résolution. Il porte sur les événements de la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. L'évolution récente de la situation est décrite dans le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/56/681-S/2001/1157).

#### **II. Principaux faits sur le plan humanitaire**

2. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire en Afghanistan est devenue de plus en plus alarmante suite aux effets de la période de sécheresse

la plus grave que le pays ait jamais connue, de violations graves des droits de l'homme et de la poursuite du conflit dans 17 provinces sur 28. Cette situation a entraîné un accroissement massif des déplacements de population, et le nombre total de déplacés à l'intérieur du pays se chiffre à près d'un million de personnes.

3. Durant l'hiver 2000-2001, les précipitations sont dans l'ensemble restées faibles pour la troisième année de suite. La dernière mission d'évaluation des récoltes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM), qui a eu lieu en mai 2001, a conclu que « de plus en plus de signes attestent que la famine est en train de se généraliser dans le pays : réduction considérable des rations alimentaires; effondrement du pouvoir d'achat de la population; vente en catastrophe de bétail; quasi-épuiement des avoirs personnels; augmentation rapide du nombre de personnes réduites à la misère, et afflux croissant de réfugiés et de déplacés internes ».

4. Face à cette crise humanitaire, les organismes d'assistance ont axé leurs activités sur l'appui aux

\* Texte soumis tardivement en raison de l'évolution récente de la situation en Afghanistan.



Afghans dans le besoin, autant que possible dans leur localité d'origine. En dépit des efforts considérables qui ont été déployés, en particulier dans l'ouest du pays, pour atteindre les Afghans vulnérables avant qu'ils n'abandonnent leur foyer, nombre d'entre eux se sont vus contraints de partir à la recherche de nourriture, d'eau et de terres agricoles. Ceux qui ne quittent pas les zones les plus durement touchées par la sécheresse sont souvent les plus pauvres et les plus vulnérables qui n'ont même pas les moyens de s'en aller.

5. L'ouest et le nord du pays sont les régions les plus durement touchées par la sécheresse et le conflit en cours. L'impact d'offensives successives a été particulièrement sensible dans les provinces de Takhar, Koundouz, Baghlan et Bamyan, de même que dans certains districts de Ghowr et Badghis. Les déplacements ont augmenté en raison de l'insécurité et des conflits, et ont sérieusement entravé les activités de secours.

6. Les relations avec les autorités taliban ont été caractérisées par une série de changements qui ont eu des conséquences néfastes, en particulier au cours de la période qui a suivi l'adoption de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité, instituant des sanctions unilatérales contre les Taliban (pour plus d'informations, voir le document S/2001/695). Une disposition législative, le décret No 8 d'août 2000, a interdit l'emploi de femmes afghanes, sauf dans le secteur de la santé contrôlé par les Taliban. Les changements apportés aux procédures administratives, les restrictions délibérées de l'accès à l'aide humanitaire et les attaques verbales lancées contre les organismes humanitaires ont rendu encore plus difficile la tâche de ces derniers. En outre, depuis le début de 2001, les arrestations d'agents humanitaires et les descentes de la police religieuse dans des hôpitaux se sont multipliées. Les membres du personnel des Nations Unies et les directeurs de projets d'assistance ont de plus en plus fréquemment fait l'objet de mesures de coercition ou d'actes de violence de la part des autorités taliban. Les difficultés croissantes que les organismes humanitaires éprouvent à fonctionner dans cet environnement ont de graves conséquences sur le plan humanitaire du fait de la réduction des possibilités d'atteindre les populations dans le besoin, en particulier les femmes, et de l'impossibilité d'atténuer les effets les plus graves de la sécheresse et des conflits sur des centaines de milliers de personnes.

### III. Évolution de la situation socioéconomique

7. L'économie afghane continue à être fortement perturbée par la guerre et la crise politique. Toutefois, des secteurs comme le commerce de transit avec le Pakistan, l'exploitation de carrières et l'extraction de minéraux restent prospères, et les dépenses militaires sont élevées. En dépit de l'absence d'une reprise économique générale, certains secteurs et groupes d'intérêts économiques profitent manifestement du conflit en cours.

8. La poursuite en 2001 de la sécheresse qui sévit dans la région constitue le plus important des facteurs qui influent sur la situation économique de l'Afghanistan. Contrairement à ce qui s'était passé durant la période de sécheresse de 1971, on n'observe aucune intervention véritable du secteur public, en raison de la pénurie de ressources publiques et du fait que les autorités concentrent leur action sur l'effort de guerre. Sur le plan économique, la sécheresse a fortement réduit les revenus, l'épargne et les investissements dans les zones rurales, et nécessité une forte augmentation des importations de céréales.

9. Si elle a généralement été bien accueillie, l'application soudaine de l'interdiction par les Taliban de la culture du pavot a eu pour effet d'éliminer la culture marchande la plus rémunératrice du pays. Ceci s'est traduit par d'importantes pertes de revenus, tant pour les agriculteurs eux-mêmes que, ce qui est peut-être encore plus grave, pour les ouvriers agricoles itinérants qui se rendaient précédemment dans le sud-ouest et le sud-est du pays où une main-d'oeuvre abondante était nécessaire. On estime que 480 000 ouvriers ont perdu leur source de revenus à la suite de l'interdiction de la culture du pavot, et que les pertes de revenus au niveau des exploitations sont de l'ordre de 100 millions de dollars. Des mesures devront être prises d'urgence par la communauté internationale pour appuyer les efforts de redressement et de substitution des cultures déployés par les organismes des Nations Unies dans ces régions.

10. Il n'y a aucun investissement de grande envergure dans le pays. Le seul investissement important effectué dans le secteur public au cours de la période 2000/01 était destiné à financer l'achat de systèmes chinois de téléphone numérique pour Kaboul et Kandahar. Le seul développement est fondé sur le modèle d'une économie d'extraction, caractérisée par une très faible valeur

ajoutée, un rendement rapide des investissements et le versement de loyers aux autorités locales. Une série d'accords de licence ont été conclus entre les Taliban et des investisseurs privés pour l'extraction de marbre, de chrome, d'or et de pierres précieuses, en vue de leur expédition au Pakistan aux fins de traitement.

11. Au niveau local, le conflit a eu des effets dévastateurs sur le plan économique. Le recours à la tactique de la terre brûlée pour détruire les économies locales en 2001 calque le schéma de violences systématiques exercées contre les populations civiles dans le nord et le centre de l'Afghanistan en 1999. Le conflit a également découragé les investissements et les activités de relèvement.

12. Au cours de la période 2000/01, la monnaie afghane est restée relativement stable et le taux de dépréciation de l'afghani qui était de 2 % par mois a presque été réduit de moitié. On pense que cette baisse s'explique, entre autres, par les transferts de devises fortes nécessaires pour financer l'effort de guerre et par la modération dont les deux parties au conflit ont fait preuve en ce qui concerne l'impression et la mise en circulation d'afghanis. Cette stabilité monétaire a contribué à réduire l'inflation dans le pays. Tous les principaux axes routiers servant aux échanges sont restés ouverts en 2001, et du blé s'est vendu sur les principaux marchés à des prix, en monnaie forte, inférieurs à ceux de 2000 et de 1999.

13. La résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité a élargi les sanctions initialement instituées par la résolution 1267 (1999), qui avait interdit les vols de la compagnie aérienne Ariana et gelé les avoirs des Taliban. Si les sanctions n'ont pas eu d'effets économiques généralisés, elles ont sérieusement touché le secteur de l'aviation civile nationale, et la compagnie nationale Ariana a eu plus de mal à fonctionner.

## **IV. Aide fournie par le système des Nations Unies et ses partenaires**

### **A. Aide alimentaire et sécurité alimentaire**

14. Frappé par la sécheresse la plus grave jamais enregistrée, l'Afghanistan a accusé en 2000/01 un déficit céréalier de 2,3 millions de tonnes, soit plus du double du déficit record enregistré l'année précédente. L'accès à la nourriture est donc un problème permanent

pour une grande partie de la population de l'Afghanistan, qui compte environ 21,9 millions d'habitants. Le PAM a fourni à titre d'aide alimentaire d'urgence 136 000 tonnes de blé pour les 3,2 millions de victimes de la sécheresse au cours de la période de juillet 2000 à juin 2001.

15. Les indicateurs clefs de la gravité de la situation sont la réduction des rations alimentaires, la consommation d'aliments de dernier recours, l'effondrement des marchés du travail, la vente en catastrophe de bétail, l'épuisement des facteurs de production, et l'accroissement du nombre de familles déplacées à l'intérieur du pays ainsi que de réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran, pays voisins. Des personnes sont mortes de faim, principalement dans des zones éloignées et inaccessibles.

16. Le PAM a mis en place pour l'opération d'urgence un nouveau mécanisme de distribution de vivres lié à la création de moyens de production (FOODAC). Ce mécanisme, qui conjugue la distribution de vivres à titre gratuit à la formule « vivres contre travail », fournit aux collectivités des denrées alimentaires en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins de base tandis que celles-ci fournissent les travailleurs nécessaires pour créer les infrastructures qu'elles-mêmes considèrent nécessaires.

17. Au titre de son programme ordinaire de secours et de relèvement, le PAM a livré entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001 96 000 tonnes de vivres supplémentaires à environ 1,5 million d'Afghans vulnérables. Cinquante-deux pour cent des bénéficiaires étaient des femmes et des filles. Ces activités ont par la suite été intégrées à l'opération d'urgence. Le PAM a également apporté un soutien à des projets de boulangerie à Kaboul et Mazar-e-Charif. À Kaboul, 132 boulangeries ordinaires et 25 boulangeries exploitées par des femmes produisaient tous les jours du pain fortement subventionné pour environ 360 000 personnes vulnérables. À Mazar-e-Charif, 80 boulangeries, dont 20 exploitées par des femmes, desservent à peu près 110 000 personnes par jour.

18. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a sensiblement augmenté dans de nombreuses régions, et l'aide alimentaire a également été accrue. Au total, 450 000 déplacés dans des camps en zones urbaines et les déplacés dispersés dans les régions

rurales ont reçu du PAM 9 540 tonnes de vivres en sus de ceux fournis au titre de l'opération d'urgence.

19. Des activités menées en application de la formule « vivres contre travail » ont contribué à améliorer l'infrastructure rurale et les routes de desserte rurales. Ces activités ont permis d'accroître la production de denrées alimentaires et de faciliter l'accès aux marchés et aux services sanitaires. Un des plus grands projets de ce type a été le projet de secours d'hiver pour Kaboul, d'une durée de six mois, qui a permis de distribuer près de 2 000 tonnes de blé à 8 000 bénéficiaires. Parmi les autres activités du PAM, on peut citer le projet « vivres contre éducation » et « vivres contre semences ». Le premier, mené en collaboration avec l'UNICEF et une ONG internationale, liait la fourniture de vivres à l'augmentation du nombre d'élèves, en particulier de filles, inscrits dans les écoles dans la province de Badakhshan, région à déficit alimentaire non contrôlée par les Taliban, où filles et garçons peuvent aller à l'école. Par ailleurs, 3 100 tonnes de vivres ont été distribuées à 29 700 bénéficiaires, dont 44 % étaient des écolières ou des enseignantes. Le programme « vivres contre semences », mené en partenariat avec la FAO, avait pour but d'encourager la production vivrière et la sécurité alimentaire à long terme grâce à la production et à la distribution de semences améliorées à des agriculteurs pauvres. Quelque 7 650 tonnes de vivres ont été distribuées à plus de 7 620 bénéficiaires.

## B. Santé

20. Les organismes des Nations Unies, en collaboration avec des organisations non gouvernementales et les autorités sanitaires publiques ont donné la priorité au maintien et à l'extension des services de santé aux zones non couvertes par les programmes, en vue de promouvoir la maternité sans risques et de lutter contre les principales maladies contagieuses, dont les maladies diarrhéiques, les affections respiratoires, la malaria, la rougeole et la tuberculose. Plus de 75 % des services sanitaires sont financés au moyen de ressources extérieures.

21. L'OMS, en collaboration avec les parties intéressées, a organisé un atelier de planification à Kaboul en vue de formuler des stratégies de développement des services sanitaires. De concert avec les organismes sanitaires, l'OMS a appuyé les services de santé primaires et les initiatives à l'échelon de la

collectivité, dont le programme relatif aux besoins fondamentaux de développement en vue de dispenser les soins essentiels. Diverses catégories de personnel sanitaire ont été formées dans toutes les régions de l'Afghanistan.

22. Dans le cadre du programme élargi de vaccination, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (l'UNICEF) continue à fournir des vaccins et du matériel ainsi qu'un appui financier aux autorités locales et aux organisations non gouvernementales. Les services du programme élargi de vaccination ont été étendus à de nouveaux districts et le nombre des installations concernées est passé à 546, contre 441 en 1999. Parallèlement à l'augmentation des infrastructures physiques, on a pu constater un accroissement correspondant du nombre des vaccinateurs.

23. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont organisé, en collaboration avec les autorités sanitaires locales et d'autres partenaires, cinq séries de journées nationales d'immunisation, afin d'éliminer la poliomyélite. Au cours de chaque journée, plus de cinq millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite. Plus de quatre millions d'enfants ont reçu des apports supplémentaires de vitamine A pendant les campagnes de l'automne 2000 et du printemps 2001. Les activités de surveillance démontrent que les campagnes ont eu des incidences. Les efforts menés aux échelons local et national en vue d'obtenir des cessez-le-feu négociés ou de facto ont permis d'atteindre tous les enfants de moins de 5 ans et de leur administrer des vaccins antipolio par voie buccale.

24. L'UNICEF a appuyé la rénovation des hôpitaux provinciaux dans les provinces de Farah, Balkh et Logar. Il avait été décidé que les services d'obstétrique d'urgence de ces hôpitaux seraient modernisés. L'OMS a appuyé la réouverture des écoles d'infirmier de Kandahar et de Herat, où 50 % des élèves sont des femmes. L'UNICEF, en collaboration avec les autres intéressés, facilite l'Initiative relative à la maternité sans risques, en mettant l'accent sur les soins obstétriques d'urgence. L'OMS a facilité la création d'une équipe opérationnelle nationale sur la santé maternelle et infantile, associant les autorités nationales, l'OMS, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les ONG compétentes. L'OMS a également organisé un atelier en vue de mettre à jour les principes directeurs

concernant le programme relatif aux accoucheuses traditionnelles et de normaliser le programme de formation des accoucheuses traditionnelles. Dans le cadre de l'Initiative relative à la maternité sans risques, l'OMS a dispensé à 50 médecins femmes et à des infirmières/sages-femmes une formation concernant les soins obstétricaux essentiels. Ceci a été complété par la formation de 36 formatrices d'accoucheuses traditionnelles et de 580 accoucheuses traditionnelles travaillant dans plus de 400 villages. L'OMS a également fourni 1,2 tonne de matériels et fournitures médicales à 12 hôpitaux centraux et à 30 établissements de soins maternels et infantiles, desservant 600 000 femmes en âge de procréer et 800 000 enfants de moins de 5 ans. Dans le cadre de l'Initiative du Grand Azro, projet relatif à la réinsertion des rapatriés financé par le Gouvernement japonais, l'OMS a réalisé des enquêtes d'évaluation des besoins en matière de services relatifs à la maternité sans risques dans quatre zones-cibles, où l'on escompte que des réfugiés se rendront à leur retour du Pakistan et a remis en état trois centres de soins de base. Ces centres fourniront des services complets de santé maternelle et infantile à la population locale ainsi qu'aux rapatriés. Dans le domaine de la nutrition, l'OMS a facilité l'organisation, à Kaboul et Jalalabad, de cours de formation concernant la sensibilisation à deux oligo-éléments, appuyé le projet d'enrichissement du blé du Programme alimentaire mondial et dispensé à des agents sanitaires (88 femmes et 94 hommes) venus de six régions une formation relative à la nutrition à l'échelon de la collectivité.

25. Les efforts visant à lutter contre les grandes épidémies ont été axés sur la méningite, dont le caractère épidémique a été pour la première fois reconnu dans la région de Kandahar; la lutte contre cette épidémie a été menée grâce à l'action concertée des ONG, de l'OMS, de l'UNICEF et des autorités locales. L'UNICEF a également appuyé l'initiative relative à l'iodation universelle du sel, dont l'objectif est de faire en sorte qu'au moins 50 % du sel destiné à la consommation humaine soit iodé d'ici à 2002.

26. L'OMS et d'autres partenaires fondateurs ont lancé l'Initiative Faire reculer le paludisme en Afghanistan. Ce pays dispose de l'un des plus importants programmes mondiaux de moustiquaires traitées à l'insecticide, pour lutter contre le paludisme. Grâce aux efforts conjoints de l'OMS, des ONG et des autorités locales, plus de 80 000 moustiquaires ont été

distribuées et 100 000 ont été imprégnées de pesticide, afin d'empêcher la transmission du paludisme; elles sont essentiellement destinées aux femmes enceintes et aux enfants qui souffrent le plus de cette maladie. Des comités techniques du paludisme supervisent les activités de surveillance du paludisme dans chaque région et la distribution et l'entretien des moustiquaires. L'OMS anime la lutte contre la leishmaniose cutanée, qui a atteint l'ampleur d'une épidémie dans de nombreuses parties de l'Afghanistan en fournissant des médicaments et du matériel, en formant du personnel de santé national et en élaborant des principes directeurs concernant le traitement, dans les langues locales.

### C. Eau et assainissement

27. Au cours de l'année écoulée, 1,4 million de personnes vivant dans six régions, dont des zones touchées par la sécheresse, ont bénéficié du programme de l'UNICEF relatif à l'alimentation en eau et à l'assainissement. Du fait de la disponibilité de plus de 2 500 points d'eau potable, on estime que, dans les zones considérées, chaque point d'eau alimente 540 personnes; en conséquence de l'installation de 6 200 latrines sanitaires, la couverture est actuellement de trois latrines sanitaires par village. Dans la région nord, une enquête de base a été effectuée dans le cadre du programme dans les provinces de Balkh et de Jawzjan et a porté sur tous les villages. Dans d'autres régions, des comités d'enquête ont été constitués et des enquêtes sont réalisées dans des provinces-clefs. En outre, l'UNICEF a entrepris d'analyser la qualité des eaux souterraines dans 2 500 puits dans cinq régions, de manière à garantir une alimentation en eau potable.

28. S'agissant du renforcement des capacités, des mécaniciens spécialisés dans les pompes manuelles, des maçons et du personnel du Ministère du relèvement rural ont reçu une formation concernant l'installation et l'entretien des pompes à main et la construction de puits et de latrines sanitaires. Le Ministère du relèvement rural a reçu 14 foreuses à percussion et le personnel a été formé à leur utilisation. Outre la fourniture de matériel, des activités d'éducation en matière d'hygiène ont été entreprises à grande échelle dans toutes les régions. L'OMS, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, a réalisé avec succès de nombreux projets relatifs à l'alimentation en eau. Des activités relatives à l'éducation en matière

d'hygiène et à l'analyse et au contrôle de la qualité de l'eau sont menées dans presque toutes les provinces. Les données d'expérience sont partagées et échangées dans le cadre du groupe intersectoriel de l'eau. À Faizabad, l'OMS a achevé un réseau d'adduction d'eau, de concert avec l'UNICEF et le PAM, ce qui permettra d'alimenter en eau potable 50 000 habitants de la ville, grâce à des canalisations acheminant l'eau provenant de sources situées en altitude. En outre, deux réservoirs pour la distribution d'eau ont été construits en ville. À Faizabad également, l'OMS, avec l'appui du PAM, un projet relatif à la protection contre les inondations, en vue de protéger la vie et les biens des résidents aux environs de Mala Dara. Dans la région de Karte-Moalimeen à Kandahar, l'OMS a construit 154 latrines de démonstration, adaptées à diverses situations hydrogéologiques.

#### D. Éducation

29. La position des Taliban concernant l'éducation féminine n'a pas évolué, car il est toujours interdit aux filles de fréquenter les écoles publiques; les enseignantes ont été renvoyées de la fonction publique au début 2000, au cours d'une opération de rationalisation. La communauté en matière d'assistance a donc continué d'oeuvrer essentiellement par l'intermédiaire de réseaux d'enseignement novateurs et non discriminatoires dans diverses régions du pays. Ces efforts sont parfois entravés par les actions menées à l'échelon local en vue d'installer dans les mosquées les classes organisées à l'intention des fillettes par les ONG, les collectivités et certains enseignants. Les filles peuvent aller à l'école dans les zones occupées par l'Alliance du Nord, mais l'accès est limité du fait de graves contraintes budgétaires, en particulier dans les zones rurales.

30. En raison de l'interdiction de l'enseignement féminin dans le secteur officiel, l'UNICEF, le Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets et diverses organisations non gouvernementales soutiennent les écoles rurales implantées dans les collectivités et les écoles urbaines installées chez des particuliers, ce qui permet d'atteindre environ 500 000 garçons et filles. L'UNICEF continue à oeuvrer avec les autorités locales dans la région orientale en fournissant du matériel pédagogique, en formant les enseignants et en accordant un appui technique à plus de 150 écoles communautaires. Dans certaines parties

du plateau central, un appui matériel est fourni à des écoles officielles ouvertes aux filles. En outre, plusieurs organisations non gouvernementales dispensent une assistance à des écoles primaires officielles, principalement dans les zones rurales, où il est également possible d'appuyer l'enseignement dispensé aux filles chez des particuliers.

31. Dans la province de Badakhshan, où les filles et les garçons ont accès aux écoles, l'UNICEF et une ONG internationale continuent à fournir des matériaux d'enseignement et une formation pédagogique. La fourniture d'une ration alimentaire aux élèves et aux maîtres, dans le cadre du programme « Des vivres pour une éducation » lancé par le PAM, s'est soldée par une augmentation des inscriptions et de la fréquentation dans 49 écoles pilotes. Le projet sera évalué en 2001.

32. Un enseignement primaire a été fourni par l'UNICEF, avec l'aide d'une organisation non gouvernementale internationale, aux enfants déplacés à l'intérieur du pays, dans les locaux de l'ancienne ambassade soviétique à Kaboul et un enseignement primaire destiné aux enfants déplacés à Takhar a débuté, avec l'appui de l'UNICEF.

33. Afin de renforcer l'assistance au secteur de l'enseignement en Afghanistan, l'UNICEF et ses partenaires participent à un certain nombre d'initiatives interinstitutions. Celles-ci visent essentiellement à améliorer la qualité de l'enseignement, en dispensant aux enseignants du primaire une formation concernant les compétences de base en matière de mathématiques et de langues et en mettant au point des matériels pédagogiques supplémentaires relatifs aux compétences de base. Un système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement est en cours d'élaboration, afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données ainsi que la planification et l'établissement de rapports concernant les indicateurs en matière d'enseignement.

34. Des messages éducatifs sur la santé, l'enseignement, l'eau potable, l'assainissement, la protection de l'enfant et le développement pendant la petite enfance et diverses autres questions concernant le développement sont diffusés par radio dans le cadre du projet de radio et de théâtre éducatif pour l'Afghanistan de la British Broadcasting Corporation (BBC), qui est appuyé par divers organismes des Nations Unies et d'autres donateurs. L'UNICEF fournit une assistance supplémentaire au nouveau programme

d'enseignement par radio des enfants afghans (REACH), organisé par la BBC, qui a été diffusé pour la première fois le 7 juillet 2001.

35. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) continue à fournir un appui technique au secteur de l'éducation en Afghanistan. Elle a organisé des cours à l'intention de formateurs d'enseignants, d'enseignants, de responsables en matière d'enseignement, de superviseurs et de mobilisateurs à l'échelon de la collectivité. Un jeu de matériels pédagogiques destinés aux enseignants et de matériels d'enseignement destinés aux élèves a également été fabriqué et distribué dans des écoles administrées par des ONG en Afghanistan et dans des camps de réfugiés. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, l'UNESCO a entrepris, dans le cadre du programme « L'éducation pour tous en 2000 » une évaluation de l'enseignement de base en Afghanistan. L'UNESCO a également élaboré un ensemble de huit brochures sur la culture de la paix dans les langues afghanes et l'a largement distribué aux enfants, aux jeunes et aux adultes en Afghanistan.

### **E. Lutte contre les mines**

36. L'Afghanistan demeure gravement touché par les mines terrestres et les munitions non explosées. Le Programme de lutte contre les mines pour l'Afghanistan, coordonné par l'ONU, qui emploie quelque 4 800 personnes, a entrepris diverses activités, concernant notamment la sensibilisation au danger des mines, la formation technique à la lutte contre les mines, la collecte d'informations générales et techniques et le déminage des zones contenant des mines et des munitions non explosées.

37. La superficie des zones minées connue actuellement en Afghanistan est de 728 km<sup>2</sup> répartis dans l'ensemble du pays. Une grande partie de ces terrains pourrait être utilisée à des fins économiques et sociales. Sur ce total, quelque 350 km<sup>2</sup> sont des zones résidentielles très importantes, des terrains commerciaux, des routes, des réseaux d'irrigation et des terres très productives. Dans les zones contenant des mines terrestres, les munitions non explosées posent un problème tout aussi grave et important.

38. Le Programme de lutte contre les mines pour l'Afghanistan planifie, gère et réalise ses activités en coopération avec les autres programmes sectoriels exécutés par d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Neuf organisations non gouvernementales afghanes et quatre organisations non gouvernementales internationales mettent en oeuvre des activités au titre du programme. En outre, une organisation non gouvernementale iranienne participe à des activités de sensibilisation au danger des mines à l'intention de réfugiés rentrés de la République islamique d'Iran. La planification, la coordination et le contrôle de la qualité sur le terrain sont effectués par les centres régionaux de lutte contre les mines des Nations Unies situés à Kaboul, Kandahar, Herat et Jalalabad.

39. En 2001, le Programme de lutte antimines pour l'Afghanistan a pour objectif de déminer jusqu'à 29 km<sup>2</sup> de zones minées et 50,3 km<sup>2</sup> d'anciens champs de bataille et de procéder au levé et à la démarcation de 32 km<sup>2</sup> de champs de mines et de 50,3 km<sup>2</sup> d'anciens champs de bataille. Le MAPA prévoit également dispenser une formation dans le domaine de la sensibilisation au danger des mines à 930 000 personnes et de fournir au personnel la formation nécessaire pour maintenir les normes et capacités existantes du Programme.

40. En application de son mandat mondial en matière de sensibilisation au danger des mines, l'UNICEF collabore avec le Programme de lutte antimines pour l'Afghanistan et un consultant international spécialisé dans cette question en vue de déterminer les mesures à prendre en Afghanistan. L'UNICEF a précédemment appuyé des activités de sensibilisation, par exemple, par l'entremise de la campagne afghane d'interdiction des mines terrestres, le programme d'éducation sur les mines terrestres de la Society for Technical Communication (États-Unis d'Amérique) et grâce à l'action d'agents mobilisateurs (services sociaux).

### **F. Alimentation et agriculture**

41. La production agricole reste le pilier de l'économie afghane et la majeure partie de la population afghane vit de l'agriculture. Depuis plusieurs années, un grave manque de financement limite les activités de soutien à la production agricole. Les conséquences tragiques de plusieurs années de sécheresse ont fait ressortir le danger qu'il y a à sous-

financer les activités de développement agricole en se bornant à maintenir les habitants en vie par une aide humanitaire d'urgence.

42. Le Groupe d'appui pour l'Afghanistan a mis en place un groupe de travail informel sur la sécurité alimentaire composé de certains membres du Groupe d'appui, de la FAO, du PAM, du PNUD, d'organisations non gouvernementales de premier plan et de la Banque mondiale, qui joue le rôle de chef de file. Un projet de stratégie pour la sécurité alimentaire a été présenté au Groupe d'appui lors d'une réunion qu'il a tenue en Suisse en décembre 2000. Presque tous les membres du Groupe d'appui ont souscrit au plan et indiqué que, même si leur guichet de financement en faveur de l'Afghanistan concernait l'aide humanitaire d'urgence à court terme, ils reconnaissaient la nécessité de traiter les questions de sécurité alimentaire ayant une importance stratégique dans une perspective à plus long terme.

43. Le PNUD, dans le cadre de son programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire (initiative PEACE), finance l'apport de compétences techniques spécialisées et d'autres activités de la FAO dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage dans certains districts de l'Afghanistan, arrangement qui draine des fonds considérables en provenance d'autres donateurs au profit d'activités de relèvement dans différentes régions de l'Afghanistan. En 2000 et 2001, le programme de production intérieure de semences céréalières a bénéficié de financements qui ont permis à la FAO de produire et de distribuer plus de 8 000 tonnes de semences de haute qualité, en collaboration active avec le PAM et des organisations non gouvernementales. La composante élevage du programme intégré de la FAO reçoit des ressources au titre du programme de coopération technique de cette organisation pour les activités destinées à lutter contre les maladies animales transfrontières et à atténuer les conséquences de la sécheresse pour les Afghans propriétaires de bétail.

### **G. Relèvement des zones rurales et urbaines**

44. Le programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire du PNUD (initiative PEACE) a pour objectifs explicites la réduction de la pauvreté et l'habilitation communautaire, avec des objectifs subsidiaires concernant la sécurité alimentaire

et l'accès aux services sociaux et à des moyens de subsistance. Une attention particulière est portée à l'affirmation des droits des femmes, à l'assistance aux indigents et aux groupes marginalisés, à la lutte contre la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à l'obtention de résultats et d'une mobilisation communautaire durables.

45. La première phase de l'initiative PEACE a pris fin en décembre 2000. La deuxième phase, PEACE II, qui a débuté en janvier 2001, reste centrée sur le renforcement des quelque 2 100 organisations communautaires et groupes d'intérêts constitués pendant la première phase, mais elle vise aussi à améliorer la gestion et la coordination, à établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales et à améliorer la sélection des zones géographiques et des bénéficiaires.

46. Outre le renforcement des partenariats entre le PNUD, l'UNOPS, la FAO et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), la prochaine phase du programme comportera aussi un partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les deux organismes sont convenus de se partager la responsabilité de la direction stratégique et de la gestion du programme, y compris pour ce qui est de la mobilisation des ressources. Un partenariat stratégique implique que l'organisme partenaire et le PNUD conviennent de coopérer étroitement dans des domaines déterminés de l'initiative PEACE en mettant en commun leurs ressources et leurs programmes, sous une direction unifiée.

### **H. Rapatriement volontaire**

47. La population de réfugiés afghans prise en charge reste l'une des plus importantes et des plus anciennes dans le monde, comptant plus de 4 millions de personnes rien qu'au Pakistan et en République islamique d'Iran. Les Afghans continuent à fuir leur pays, chassés par la crainte des persécutions, les conflits, la misère implacable et les effets de la pire des sécheresses dont on ait gardé le souvenir. Si la majorité des Afghans essaient de trouver refuge au Pakistan et en République islamique d'Iran, le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés afghans au-delà des pays contigus à l'Afghanistan a aussi augmenté ces dernières années de façon spectaculaire. En 2000, des

Afghans ont demandé asile à 68 pays au moins dans le monde entier. En Europe notamment, le nombre des nouveaux arrivants afghans a presque doublé au cours des deux dernières années.

48. Le Pakistan et la République islamique d'Iran continuent à accueillir la majorité des réfugiés afghans. Mais ces pays se montrent, à la longue, plus réticents à leur accorder l'hospitalité et l'asile, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles les Afghans arrivent désormais plus nombreux dans des pays plus éloignés. Depuis le début de 2001, on observe, de la part de la République islamique d'Iran et du Pakistan, une certaine pratique systématique de rapatriement forcé. Dans ces deux pays, le HCR a engagé des négociations avec le gouvernement au sujet de la mise en place de mécanismes appropriés de filtrage qui permettraient à ceux qui en ont vraiment besoin d'avoir accès à une protection et une assistance.

49. Malgré l'aggravation de la crise en Afghanistan, un grand nombre d'Afghans ont continué en 2000 à rentrer volontairement dans leur pays, souvent après 15 ou 20 ans d'exil. Le HCR et ses partenaires ont facilité le retour d'environ 210 000 Afghans, par des mouvements organisés. Sur ce nombre, 133 000 sont rentrés de la République islamique d'Iran dans le cadre d'un programme concerté entre le Gouvernement iranien et le HCR, mis en oeuvre conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et 76 000 du Pakistan. Tous les rapatriés se sont vu accorder une aide standard au rapatriement, comprenant du blé fourni par le PAM, une allocation en espèces et des articles non alimentaires. En outre, le transport des rapatriés de la République islamique d'Iran a été assuré jusqu'à leur zone de destination. D'autre part, du matériel a été fourni aux familles vulnérables pour leur permettre de s'abriter, une alimentation en eau potable a été assurée au moyen de puits creusés, des microactivités génératrices de revenu ont été mises en place et les structures communautaires ont été renforcées. Beaucoup d'autres personnes sont rentrées spontanément sans assistance, ou ont fait des allers et retours.

50. En 2000, le HCR et ses partenaires se sont abstenus de faciliter le retour dans des zones qui n'étaient pas sûres ou qui étaient gravement touchées par la sécheresse, ou d'offrir une assistance à cette fin. De plus, l'assistance au rapatriement volontaire dans le sud du pays, où le manque d'eau s'est fait le plus gravement sentir, a été limitée à certains districts.

51. La persistance de la sécheresse et le manque de possibilités économiques laissant prévoir une nouvelle dégradation de la situation en Afghanistan, l'assistance au rapatriement volontaire a été suspendue pendant le premier semestre de 2001. Lorsqu'elle reprendra au deuxième semestre, l'effort d'assistance sera centré sur le retour vers des régions d'Afghanistan offrant des conditions appropriées et disposant des moyens voulus pour faciliter la réinstallation et la réinsertion des rapatriés.

52. Le HCR a continué à suivre la situation des rapatriés sur leur lieu d'origine ou de retour en organisant des entretiens systématiques avec les chefs des familles rapatriées; le but est d'identifier les besoins essentiels des rapatriés et de sensibiliser les autorités locales (et les rapatriés eux-mêmes) à leurs droits, en particulier les droits inscrits dans les déclarations d'amnistie générale adoptées par les autorités afghanes en 1997.

53. Il ressort des informations obtenues grâce à ce suivi des rapatriés qu'un nombre croissant d'entre eux rentrent à cause de difficultés rencontrées dans les pays d'asile, y compris des difficultés économiques et la crainte de se voir renvoyés de force dans leur pays. La majorité écrasante des rapatriés afghans ont pu regagner leur lieu d'origine en Afghanistan mais ils sont désormais plus nombreux à avoir du mal à trouver des moyens d'existence. La plupart se remettent à l'agriculture et à l'élevage mais un nombre croissant sont tributaires du marché du travail salarié ou n'ont, une fois rentrés, aucune source de revenus réguliers. L'OIM, dans le cadre de son projet de rapatriement des ressortissants afghans qualifiés, s'emploie à renforcer les effectifs en ressources humaines qualifiées des secteurs de la santé et de l'éducation et d'autres secteurs de services sociaux en appariant les rapatriés potentiels du Pakistan et les emplois disponibles en Afghanistan qui correspondent à leurs qualifications. En coopération avec Habitat, l'OIM a aussi mis en place à Kaboul un système d'information et d'orientation pour les rapatriés de la République islamique d'Iran et du Pakistan. Ce projet a pour but de dresser le profil des rapatriés afin de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs capacités et de faciliter leur réinsertion dans la collectivité.

54. Les besoins élémentaires des rapatriés (notamment en matière d'abri et d'accès à l'eau potable) sont demeurés une préoccupation prioritaire pendant la période initiale suivant le retour. Cependant,

si l'on veut que le rapatriement soit une solution durable, il est nécessaire d'investir dans des programmes qui leur assurent des moyens de subsistance à plus long terme. Un effort est fait, à cet égard, pour améliorer les services de santé et d'éducation, pour remettre en état le secteur de l'agriculture dans les zones recevant un grand nombre de rapatriés et pour favoriser la création de sources de revenu nouvelles au moyen de petits programmes de microcrédit, programmes qui sont toutefois insuffisamment dotés.

## I. Contrôle des stupéfiants

55. En 2000, les champs de pavots à opium couvraient 82 178 hectares, soit à peine 10 % de moins que les quelque 90 983 hectares de l'année précédente. La persistance de la sécheresse a toutefois fait chuter la production d'opium à 3 300 tonnes – une baisse de 28 % par rapport à 1999. Malgré ce recul, 70 % de l'opium illicite produit dans le monde en 2000 provenait encore d'Afghanistan. Quatre-vingt-quinze pour cent environ des superficies plantées en pavots à opium étaient situées dans des zones sous contrôle des Taliban.

56. Le 27 juillet 2000, le mollah Omar, chef suprême des Taliban, a promulgué un décret interdisant la culture du pavot. Une évaluation initiale de cette mesure, conduite par le PNUCID en février 2001, a indiqué qu'elle avait été appliquée avec la plus grande rigueur. Les champs de pavots avaient pratiquement disparu dans les grandes zones de culture des provinces d'Helmand, Nangarhar, Oruzgan et Kandahar. Ces premières observations ont été confirmées ultérieurement par la mission d'évaluation de donateurs en Afghanistan, organisée par le PNUCID en avril-mai 2001.

57. Les membres de la mission ont toutefois pu constater à quel point l'interdiction de la culture du pavot avait aggravé les difficultés économiques des petits agriculteurs et surtout des métayers et des ouvriers agricoles itinérants. Les métayers étaient lourdement endettés, et les ouvriers agricoles, désormais privés de leur gagne-pain, partaient tenter leur chance dans les grandes villes ou à l'étranger, ou encore rejoignaient les rangs des belligérants. La mission a donc recommandé, entre autres, que les organismes d'aide concernés s'engagent dans des actions à court et moyen termes dans les anciennes

zones de culture du pavot, notamment en fournissant des intrants agricoles subventionnés ou en organisant des programmes vivres/paie contre travail.

58. Face à la situation alarmante qui prévalait dans les anciennes zones de culture du pavot, la mission a pris une première mesure directe en demandant au PNUCID d'élaborer et d'exécuter un projet d'aide à court terme dans la province de Nangarhar, dans l'est de l'Afghanistan. Pour le moyen et le long termes, elle a recommandé qu'un cadre de développement durable pour l'Afghanistan soit défini dès que la situation politique le permettrait.

59. Entre mars 1997 et juin 2001, le PNUCID a donc exécuté un programme pilote quadriennal dont les quatre volets concernaient tous la lutte antidrogue, à savoir renforcement des capacités de contrôle des stupéfiants, amélioration des systèmes de surveillance, diminution des superficies consacrées à la culture du pavot et aide à la réduction de la demande de stupéfiants. Le module ayant trait à la diminution des superficies cultivées prévoyait la remise en état des systèmes d'irrigation, des aides à la culture et à la commercialisation des denrées agricoles et diverses actions de développement rural intégré visant à donner aux paysans des moyens de subsistance durables non liés à la culture du pavot. Bien que le programme ait dû être écourté en raison d'une importante pénurie de fonds, les superficies cultivées ont bel et bien diminué de 47 % (2 939 hectares en 2000, contre 5 515 hectares en 1998) dans les quatre zones cibles, malgré la durée réduite du programme.

60. En mars 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a insisté sur le fait que la culture du pavot en Afghanistan mettait en péril la sécurité régionale. Face à cette menace, il a encouragé le Groupe des « Six plus Deux » à aborder de manière coordonnée les questions liées aux drogues, avec l'appui du PNUCID. En réponse, le PNUCID a élaboré un plan d'action régional visant à promouvoir la coopération entre le Pakistan, l'Iran, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan en matière de contrôle des stupéfiants. Ce plan, entériné par le Groupe des « Six plus Deux » à sa réunion du 13 septembre 2000 à New York, devrait encourager la coopération régionale entre les voisins de l'Afghanistan dans divers domaines : lutte contre le trafic de drogue, contrôle des précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication des drogues, nouveaux projets de développement pour remplacer les cultures illicites en Afghanistan.

## J. Droits de l'homme

61. L'actualité de l'année écoulée a de nouveau montré que les droits et le bien-être de la population afghane étaient sérieusement entamés par les opérations des belligérants. Déjà otages et premières victimes du conflit, les civils doivent supporter des privations et des pratiques discriminatoires qui les privent de leurs droits élémentaires tels que le droit à la nourriture, à la santé, au logement et à l'éducation, ainsi que des moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. En janvier 2001, l'armée des Taliban aurait massacré environ 130 hommes raflés après la prise de Yakawlang. De plus, les maîtres du pays ont édicté des règles et interdictions qui entravent l'action des organisations humanitaires.

62. Dans les zones aux mains des Taliban, les femmes et les jeunes filles subissent, avec l'aval du pouvoir, des discriminations qui restreignent considérablement leur accès aux quelques établissements médicaux et scolaires encore en activité. Les femmes, notamment celles qui sont chargées de famille, n'ont guère d'autre issue que de mendier puisque les Taliban leur interdisent de travailler. Cette situation intolérable met en exergue la nécessité de s'orienter vers des démarches plus novatrices et globales qui tiennent compte de l'ancrage profond des mentalités et de la dynamique qui favorise la persistance de ces pratiques abusives.

63. Dans le cadre de son programme protection/promotion des droits, l'UNICEF a formé des partenariats avec divers organismes pour essayer d'accéder directement à plus de 12 000 femmes et enfants qui auront besoin d'une protection particulière en 2001 – femmes et enfants handicapés, enfants astreints au travail, enfants placés en institution, femmes chargées de famille.

64. Cette année, les questions liées à la protection de l'enfance ont fait l'objet de nombreuses études, avec notamment la présentation de rapports sur les causes des incapacités dans la région de l'Est et sur les enfants dans les conflits armés, une enquête sur les enfants et les femmes à Mazar-e-Charif, un rapport sur la situation des enfants d'Afghanistan pour le Mouvement mondial en faveur de l'enfance. L'UNICEF poursuit par ailleurs son travail de formation et de sensibilisation à la Convention relative aux droits de l'enfant dans 10 régions d'Afghanistan. Depuis la mi-2000, plus de 3 000 personnes ont été familiarisées

avec cet instrument, et de nouvelles régions seront couvertes en 2001. De plus, d'autres fonctionnaires adjoints chargés de la protection ont été déployés sur le terrain (ils sont désormais cinq). Ils travaillent avec l'appui de la Section de la protection de l'enfant à Islamabad, et en liaison avec le Groupe consultatif pour les droits de l'homme à Islamabad et les équipes de travail technique régionales concernées. L'UNICEF a également lancé un certain nombre d'initiatives en direction des populations déplacées, avec notamment le recensement des femmes soutien de famille, un projet d'aide psychosociale et un programme de création d'espaces adaptés aux enfants à Hérat. Des activités du même ordre se mettent en place dans le nord du pays pour venir en aide aux déplacés.

## V. Assistance des États Membres

65. Bien que les États Membres aient augmenté leurs contributions, les perspectives de relèvement du pays restent extrêmement sombres si les donateurs ne sont pas prêts à répondre très rapidement aux besoins les plus pressants, à savoir la nourriture et certains articles non alimentaires. Mais au-delà des fonds requis pour pouvoir livrer les premiers secours, ils doivent également accepter de financer des interventions de plus longue haleine. Ces projets à long terme sont particulièrement indispensables pour que les populations aujourd'hui déplacées retrouvent une vie normale et que les agriculteurs qui s'accrochent encore à leur terre malgré la sécheresse ne soient pas ruinés et contraints à leur tour de quitter leur région. Il faut en particulier venir en aide de toute urgence aux paysans et ouvriers agricoles qui ont renoncé à la culture du pavot.

66. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Appel global pour l'Afghanistan avait recueilli moins de 40 % du montant des contributions requises. Les fonds recueillis jusqu'à présent sont loin d'être suffisants pour assurer la coordination, lancer des projets d'assainissement et d'approvisionnement en eau, s'occuper des multiples aspects de la reconstruction, recréer des moyens de subsistance viables. On trouvera sur le site Web <[www.reliefweb.com](http://www.reliefweb.com)> des informations supplémentaires sur les financements et les contributions des différents bailleurs de fonds.

## VI. Conclusions

67. À la fin du premier semestre 2000, aucun espoir de paix n'était en vue en Afghanistan. Les combats entre les Taliban et le Front uni s'étaient intensifiés sans que les belligérants aient pour autant fait des avancées décisives. Mais le conflit faisait tache d'huile, entraînant d'autres exodes et compliquant toujours davantage la tâche des organisations humanitaires.

68. Après trois années de sécheresse consécutives et de marasme économique, l'Afghanistan connaît cette année une crise alimentaire encore plus grave que celle de l'année dernière. La situation alimentaire se détériore rapidement et va continuer d'empirer. Le PAM a récemment réclamé le lancement d'une opération d'urgence pour éloigner le spectre de la famine qui menace des millions d'Afghans. Alors qu'il avait initialement prévu de nourrir 3,8 millions de personnes, il estime maintenant que le nombre de bénéficiaires se situera plutôt aux alentours de 5,5 millions.

69. La persistance de la sécheresse en 2001 est devenue le principal facteur de dégradation de la situation socioéconomique à moyen terme. Les revenus, l'épargne et l'investissement ruraux ont fortement diminué. Le pouvoir d'achat des Afghans a chuté sous l'effet conjugué de la pénurie d'emplois agricoles et non agricoles, de la crise de l'agriculture commerciale, de la diminution du cheptel et de la dégringolade des prix des produits de l'élevage. De plus, s'il a constitué l'une des grandes avancées de l'année 2001, l'abandon de la culture du pavot a été un coup très rude pour les paysans, ouvriers agricoles et commerçants qui vivaient de cette activité, sans compter qu'il a entraîné une baisse de rentrées fiscales pour les Taliban. Enfin, la dégradation de plus en plus préoccupante des relations entre les organisations humanitaires internationales et les Taliban rend le travail des humanitaires extrêmement difficile.

70. Sous l'effet conjugué de la sécheresse, de la guerre, des violations des droits de l'homme et d'un climat d'hostilité croissant à l'égard des organismes d'aide, la crise humanitaire a encore empiré au cours de la période considérée. La situation est alarmante : des millions d'Afghans sont menacés de famine, la sécheresse ne faisant qu'aggraver une insécurité alimentaire déjà aiguë. Face à l'ampleur et à la gravité de la crise alimentaire en Afghanistan, il faut une riposte internationale concertée si l'on veut éviter la

catastrophe. Les besoins sont immenses, aussi bien en ce qui concerne la reconstruction que le développement, et l'assistance actuelle n'en couvre qu'une toute petite partie.